



## ADHESION SIMPLE 2018-2019

### A SAVOIR

Vous naviguez sur votre propre matériel et :

- profitez de la surveillance du plan d'eau par le club (dans les horaires d'ouverture),
- avez accès aux sanitaires et Club-house du CNPA à La Flotte et Rivedoux.
- êtes assuré dans votre pratique par votre licence FFV (voir contrat FFVoile)

### Tarif (Inclus : Licence FFV et cotisation à l'association)

-18 ans : 48,50 €      +18 ans : 77 € (Année civile)

### Option :

- Parking bateau :      -1 Semaine : 20 € / -1 Mois : 40 € / -1 An : 200 €

## POLE LOISIR 2018-2019

### A SAVOIR

**Navigations encadrées ou en autonomie - Niveau 1 FFV minimum**

Vous naviguez sur le matériel du club (Cata, Dériveur ou Planche)

- **Solo** : Laser, PAV + Cata (en double) - **Duo** : Cata, Dériveur double
- Age minimum : 18 ans

### Tarif (Inclus : Cotisation à l'association) - Validité 01/01 au 31/12

	Solo	Duo*
5 Séances (Mars à Juin + Sept. à Oct.)	110 €	198 €
12 Séances (Mars à Juin + Sept. à Oct.)	165 €	297 €
A la séance (Test, Invité) - Assurance incluse	40 €	x

\* Tarif pour 2 pers. - Navigation sur la même unité - Gratuité enfant de - de 10 ans

### Options :

- **Licence FFV annuelle : 57€** ou **Passeport Voile : 11 € (validité 01/01 au 31/12)**  
Si non souhaitée, fournir attestation RC + Individuelle accident à l'inscription
- **Cours particulier remise à niveau 1ère séance (1 à 2 pers) : 40 €**

## PLANNING PRINTEMPS 2019 <sup>(1)</sup>

	Mars-Avril		Mai-Juin
		S.04/05	15:00-17:30
S.09/03	15:00-17:30	S.11/05	10:00-12:30
S.23/03	15:00-17:30	S.18/05	14:30-17:00 (2)
S.30/03	10:30-13:00	S.25/05	10:00-12:30
S.06/04	15:30-18:00	S.01/06	14:30-17:00
S.13/04	10:00-12:30	S.08/06	09:30-12:00 (2)
S.20/04	15:00-17:30 (2)	S.15/06	14:30-17:00 (2)

(1) D'autres navigations sont possibles en semaine, nous contacter pour les horaires.  
En Février ou Novembre, des navigations peuvent être programmées 48h à l'avance selon météo.

(2) Navigation et préparation du matériel en autonomie :

**Niveau 2 FFV minimum**

**CNPA ILE DE RE - Tél : 05 46 09 50 57 - Mail : [cnpa@iledere-voile.com](mailto:cnpa@iledere-voile.com)**



## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Organisation des navigations ?**

De septembre à juin, un planning est mis en place pour les navigations du samedi.  
D'autres sorties sont possibles en semaine mais dépendent du planning du club.  
Ces navigations sont programmées 1 semaine à l'avance max. Il convient donc de se renseigner à l'accueil.  
Le club se réserve le droit d'annuler une navigation si les conditions météo sont défavorables.  
Il est conseillé de contacter le club au moins 24h avant la navigation souhaitée pour vérifier les conditions météo.

### **Equipement à prévoir ?**

Le club peut vous prêter une combinaison de type Shorty. Pour naviguer sur les périodes automne et printemps, nous vous conseillons de prévoir (en plus des chaussures obligatoires), un coupe vent et une veste polaire.  
L'idéal reste de s'équiper d'une combinaison intégrale.

### **Puis-je naviguer quand je le souhaite ?**

Non, la navigation n'est possible qu'en présence de bateaux de sécurité et moniteurs sur le plan d'eau.

### **Périodes de validité des séances "Pôle Loisir" ?**

Validité Mars à Juin + Sept. à Oct. Les séances non utilisées en fin d'année sont perdues.

### **Peut-on partager un forfait "Pole Loisir" ?**

Non, mais il est possible de s'inscrire à la formule Duo qui permet de naviguer sur un même bateau.

### **Puis je inviter une personne extérieure au club ?**

Oui, dans le cadre de la formule "A la séance".  
Tarif : 40 € à payer avant la navigation. En cas d'inscription au Pôle, cette navigation sera déduite du forfait.

### **Suis-je assuré lors de ma pratique ?**

Le skipper est seul responsable de sa navigation et de son équipage.  
Le club a souscrit une assurance responsabilité civile pour le matériel qu'il vous fourni.  
Celle-ci ne couvre pas les accidents corporels de votre équipage ou votre RC en cas de faute.  
Pour cela, il est possible de souscrire une Individuelle Accident par l'intermédiaire de la licence FFVoile ou la MAIF.  
**Si vous ne souhaitez pas souscrire, vous devez fournir à l'inscription une attestation de votre assureur garantissant votre couverture et celle de votre équipage lors de la pratique de la navigation.**

### **Corneel 26**

Le CNPA possède un Catamaran Côtier, le Corneel 26. Le club pourra vous proposer de façon ponctuelle des navigations sur ce bateau. Dans ce cas, un moniteur est obligatoirement à bord pour assurer la navigation.  
Ces sorties sont décomptées des formules 5 ou 12 séances.  
**La licence FFVoile est obligatoire pour naviguer sur le Corneel 26.** Vous êtes donc couvert à hauteur des montants prévus par la FFVoile. Il est possible des souscrire à des garanties complémentaires auprès de la MAIF.